

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

C A B I N E T

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention d'Aménagement et de Transformation, conclue entre
la République du Congo et l'Entreprise Christelle

Article premier : L'organigramme général de la Société, présenté en annexe, se résume
de la manière suivante :

La direction générale comprend :

- une directrice générale ;
- un secrétariat ;
- un service administratif et financier ;
- un service technique.

La direction administrative et financière comprend :

- un service administratif et du personnel ;
- un service finances et comptabilité ;
- un service commercial.

La direction technique comprend :

- un service entretien ;
- un service d'exploitation forestière ;
- un service de transformation ;
- une cellule d'aménagement.

Article 2 : La Société s'engage à recruter des diplômés sans emploi en foresterie.

Article 3 : La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à
recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers
l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de
l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4 : La Société s'engage à construire pour ses travailleurs une base-vie en matériaux durables, électrifiée et dotée d'une antenne parabolique et comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour des bases-vie.

Article 5 : Le montant des investissements se chiffre à FCFA 7.518.000.000, dont FCFA 7.377.000.000 d'investissements prévisionnels définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et FCFA 141.000.000 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Unité : m³

SPECIFICATION	2010	2011	2012	2013	2014
Production fûts	16.108	32.217	161.086	161.086	161.086
Volume commercialisable 70%	11.276	22.552	112.760	112.760	112.760
Volume grumes export (15%)	11.276	22.552	16.914	16.914	16.914
Volume grumes entrée usine			95.846	95.846	95.846
Production totale sciages			25.879	30.671	35.463
Sciages verts			20.379	20.671	23.463
Sciages séchés			5.500	10.000	12.000
Menuiserie industrielle				2.500	5.000

Après l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA Tsama, de nouvelles prévisions de production seront établies, ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Le volume commercialisable représente 70% du volume fût.

Le volume entrée à l'usine représente 85% du volume commercialisable et le volume export 15%.

Le rendement matière au sciage est de 27% en 2012, de 32% en 2013 et de 37% à partir de 2014.

Article 7 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 8 : Le taux retenu pour le calcul de la taxe forestière est fixé par un texte réglementaire.

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en vigueur en matière forestière.

Article 10 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11 : La création des infrastructures routières dans l'Unité Forestière d'Aménagement ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanente, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage, les feux de brousse.

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impacts sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12 : Les activités agropastorales seront entreprises autour de la base-vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant des programmes approuvés par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest, qui veillera à leur suivi et à leur contrôle.

Article 13 : Conformément aux dispositions de l'article 20 de cette convention, la Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit des populations et des collectivités locales et de l'Administration des Eaux et Forêts.

A.- Contribution au développement socio-économique du département

En permanence

- entretien permanent du tronçon routier Tchéré-Tsama 1-Obala : 105 Km ;
- livraison, chaque année, pendant 5 ans, de 1000 litres de gasoil à la Sous-Préfecture d'Etoumbi ;
- livraison, chaque année, pendant 5 ans, des produits pharmaceutiques, à hauteur de FCFA 2.000.000, à la Sous-Préfecture d'Etoumbi ;

Année 2011

1^{er} trimestre

- construction et équipement du Centre de Santé Intégré de Tsama 1 et deux logements pour l'infirmier chef et la sage-femme, à hauteur de FCFA 45.millions ;

Année 2012

1^{er} trimestre

- construction et équipement en matériels didactiques du Centre d'Education Préscolaire d'Etoumbi, à hauteur de FCFA 18 millions.

3^e trimestre

- installation de deux (02) forages d'eau avec système de pompage mécanique dans les villages Tchéré et Obala, à hauteur de 24 millions, soit 12 millions par forage.

Année 2013

1^{er} trimestre

- réhabilitation de l'école primaire de Kouï, à hauteur de FCFA 10 millions.

3^e trimestre

- installation de deux (02) forages d'eau avec système de pompage mécanique dans les villages Engobé et Tsama, à hauteur de 24 millions, soit 12 millions par forage.

Année 2014

1^{er} trimestre

- réhabilitation et équipement du CEG de Tsama avec la construction d'un bloc administratif, à hauteur de FCFA 30 millions ;

4^e trimestre

- construction d'un dispensaire à Tchéré et du logement de l'infirmier chef, à hauteur de FCFA 35 millions.

Année 2015

1^{er} trimestre

- livraison de cent (100) lits, cent (100) matelas et cent (100) moustiquaires imprégnées à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

3^e trimestre

- livraison de cent (100) lits, cent (100) matelas et cent (100) moustiquaires imprégnées à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

x

B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- livraison, chaque année de trois mille (3.000) litres de gasoil aux Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest et de la Cuvette, soit mille cinq cents (1.500) litres par direction ;

Année 2011

2^e trimestre

- construction du mur de la clôture de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest, à hauteur de FCFA 15 millions ;

Année 2012

2^e trimestre

- contribution à la construction de la Brigade de l'Economie Forestière d'Etoumbi, à hauteur de FCFA 15 millions ;

Année 2013

2^e trimestre

- construction et équipement en mobilier (tables de travail, chaises et armoires) de la Brigade de l'Economie Forestière de Mbama, suivant un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière, à hauteur de FCFA 20 millions.

Article 14 : Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la Société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Pour la Société,

La Directrice Générale,



Kelly Christelle SASSOU-NGUESSO

Fait à Brazzaville, le

Pour le Gouvernement,

Le Ministre du Développement Durable,
de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,



Henri DJOMBO

Annexe 1 : Investissements déjà réalisés

Unité : 1.000

Quantité	Désignation	Valeur en FCFA
1	Véhicule RAV 4	22.000
1	Toyota Hilux	33.000
1	Prado	26.000
2	Lexus	60.000
Total		141.000

Annexe 2 : Investissements prévisionnels

Unité : FCFA 1000	Années	2010		2011		2012		2013		2014	
		Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
Désignation											
Véhicule station wagon VX		01	60.000								
Véhicule berline		01	4.500								
Sous total 1			64.500								
				2.- Exploitation Forestière							
Véhicule Pick up 4x4		2	42								
				2.1.- Construction et entretien route							
Tracteurs à chenilles Cat D7 G		01	220.000	01	220.000						
Niveleuse Cat 140 H		01	120.000								
Chargeur Cat 980 à godet		01	110.000								
Camion benne transport latente		01	40.000	01	40.000						
				2.2.- Production forestière							
Tracteurs à Chenilles Cat D7 G		02	440.000	02	440.000	01	220.000				
Tracteurs à pneus Cat 545		01	90.000	02	180.000	02	180.000				
Chargeurs Cat 966 C à Fourches		01	80.000								
Porte Char		01	80.000								
Camion grumiers		02	120.000	02	120.000	02	120.000	02	120.000	02	120.000
Camion benne transport personnel		01	40.000								
Camion citerne (4 m ³)		01	30.000			01	30.000				
Cuve de stockage carburant		01	10.000			01	10.000				
				2.3.- Entretien mécanique							
Construction hangar garage			20.000								
Outils atelier mécanique			20.000		20.000		30.000				45.000
Pièces détachées			15.000								
Sous total 2			1.435.000		1.020.000		590.000				160.000

2

3.- Transformation									
Lucas Mill pour récupération dans les chantiers	01	15.000							
Scierie									
Chargeur CAT 966 G			01	80.000	01	80.000		01	80.000
Elevateur manitou 19 c 160									
Construction hangars affûtage et scierie	02	80.000							
Groupe électrogènes 250KVA			01	15.500					
Groupe électrogènes 455KVA			01	31.000	01	31.000			
3.1.- Atelier d'affûtage									
<ul style="list-style-type: none"> 1 table à souder 2 bancs de plannage 3 affûteuses 2 rectifieuses 2 stelliteuses 2 tensionneuses 1 biseauteuse 			01	250.000					
3.2.- Unités de sciage									
Unités de transformation									
1 ^{er} transformation									
<ul style="list-style-type: none"> 2 refendeuses (2,50 m de largeur) 1 scie de tête horizontale (Ø 1,60m) 1 scie de tête (Ø 1,80m) 2 scies de reprise (Ø 1,60m) 2 déligneuses multilames 3 déligneuses monolames 1 dédoubleuse (Ø 1,20m) 5 ébouteuses 			01	37.000	01	37.000			
			01	120.000	01				
			01	150.000	01	200.000			
			01	200.000	01	70.000			
			01	70.000	02	26.000			
			02	52.000					
			01	60.000					
			03	21.000		14.000			
Unité de récupération									
			01			30.000			
1 scie verticale (Ø 1,40m)									

2

• 1 scie verticale (Ø 1,10m)				01	20.000				
• 1 petite déligneuse multilames				01	20.000				
• 1 déligneuse monolames				01	14.000				
• 1 ébouteuse pendulaire				01	7.000				
• 1 raboteuse				01	12.000				
• 2 ébouteuses				02	6.000				
3.3.- Unité de séchage									
Séchoir de 12 cellules (100 m ³ /cellule)				05	300.000	07	420.000		
3.4.- Menuiserie industrielle									
• 1 combiné				01			9.000		
• 1 dégauchisseuse				01			6.000		
• 1 tour à bois				01			7.000		
• 1 raboteuse				01			12.000		
• 1 toupie				01			5.000		
• 1 mortaiseuse				01			4.000		
• 1 tenonneuse				01			4.000		
• 1 ponceuse				01			6.000		
• 1 finger-joint				02			38.000		
• 2 scies à ruban				02			10.000		
• 2 scies circulaires				01			3.000		
• 1 perceuse				01			3.000		
• 1 ébouteuse				01			1.500		
• 1 presse à froid				01			1.500		
• 1 presse à chaud				01			1.500		
convoiement des déchets/aspiration de la sciure et broyage des déchets					200.000				
Module co-génération									01 1.000.000
Sous total 3					95.000		1.086.500		1.147.000
Total					1.594.500		2.106.500		1.737.000
									7.377.000

Annexe 3 : Schéma industriel

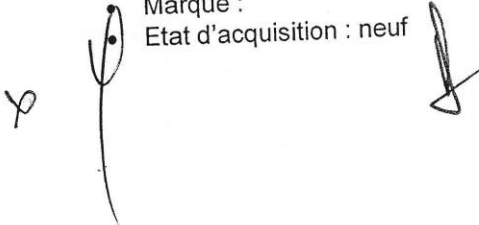
Le Schéma industriel basé sur la première et la deuxième transformation, se présente comme suit :

1.- Première transformation

Elle est constituée d'une (01) unité de sciage, d'une (01) unité de récupération et d'une (01) unité de séchage.

1. 1.- Unité de sciage

- deux (02) refendeuses (largeur : 2,50 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) scie de tête horizontale (\emptyset de volant 1,60 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) scie de tête verticale (\emptyset de volant 1,80 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- Deux (02) scies de reprise (\emptyset de volant 1,60 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) dédoubleuse (\emptyset de volant 1,40 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition :
 - deux (02) déligneuses multilames
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- trois (03) déligneuses monolames
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- cinq (05) ébouteuses
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf



1.2.- Unité de récupération

- une (01) scie verticale (Ø 1,20 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) scie verticale (Ø 1,10 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) petite déligneuse multilames
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) délignieuses monolames moyennes
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) abouteuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) raboteuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) ébouteuses
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf

1.3.- Unité de séchage

- 12 cellules de séchage de 100 m³ de capacité chacune
- Etat d'acquisition : neuf

2.- Deuxième transformation



Elle est essentiellement composée d'une unité de menuiserie industrielle

- un (01) combiné
 - Marque : Etat d'acquisition : neuf
- une (01) dégauchisseuse
 - Marque : Etat d'acquisition : neuf
- une (01) tour à bois
 - Marque : Etat d'acquisition : neuf

2

- deux (02) raboteuses
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) toupie
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) mortaiseuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) tenonneuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) ponçeuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- un (01) finger-joint
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) scies à ruban
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) scies circulaires
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) presses (dont une à froid et une à chaud)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) ébouteuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf

N.B : L'unité de sciage, de récupération et la menuiserie fonctionneront en deux équipes de 8 heures.



Annexe 4 : Détails des emplois

	Emplois existants	Emplois à créer				
		2010	2011	2012	2013	2014
1.- Administration Générale						
Directrice Générale	1					
Secrétaire de Direction		1				
Directeur administratif et financier		1				
Chef de service administratif et du Personnel		1				
Chef de service commercial		1				
Agent administratif		1				
Agent du Personnel		1				
Agent commercial		1				
Chef de service financier et comptable		1				
Agent financier		1		..		
Agent comptable		1				
Chauffeur de liaison/direction		1				
Opérateur de radiophonie		1				
Agent des statistiques		2				
Sentinelles		1				
Planton		1				
Jardinier		1				
Garde meubles		1				
Sous total 1	1	18				
2.- Direction Technique						
Directeur technique (chef de site)		1				
Secrétaire		1				
Agent de statistique		1				
2.1.- Exploitation forestière						
Chef d'exploitation forestière		1				
Chef de chantier		1				
2.1.1.- Construction et entretien routes et production						
Construction route						
Chef d'équipe		1	-			
Boussolier		1	-			
Layonneurs		2	-			
Cartographe		1	-			
Conducteurs tracteurs à chenilles		1	1			
Aide conducteurs tracteurs à chenilles		1	1			
Conducteur chargeur à godet		1	-			
Conducteur niveleuse		1	-			
Aide conducteur niveleuse		1	-			
Chauffeurs benne transport latérite		1	1			
2.1.2.- Prospection et comptage						
Chef d'équipe layonnage		1				
Machetteur de pointe		1				
Machetteurs		2				
Chaîneurs		2				
Chef d'équipe comptage		1				
Compteur (relevé des comptages)		1				
Compteurs		8				

2.1.3.- Production						
Guide abatteurs	2	2				
Abatteurs	2	2				
Tronçonneurs forêts	2	2				
Aide tronçonneurs forêts	2	2				
Marqueur forêt	2	2				
Conducteurs tracteurs à chenilles	4	4				
Aides conducteurs tracteurs à chenilles	1	2	1			
Conducteurs tracteurs à pneus	1	2	1			
Aides conducteurs tracteurs à pneus	2					
Pointeur cubeur (parc forêt)	2					
Tronçonneurs (parc forêt)	2					
Poseur d'esses	2					
Marqueur parc	2					
Cryptogileurs	1					
Conducteur chargeur à fourches	2	2	2	2	2	2
Chauffeur grumiers	2	2	2	2	2	2
Aide chauffeurs grumiers	1					
chauffeur benne transport personnel	1					
2.1.4.- Entretien mécanique						
Mécanicien engin lourd/Chef de garage	1					
Mécanicien véhicule léger	1					
Aide mécaniciens	4					
Electricien auto	1					
Aide électricien auto	1					
Soudeur	1					
Aide soudeur	1					
Vulcanisateur	1					
Aide vulcanisateur	1					
Magasinier	1					
Opérateur radiophonie	1					
2.1.5.- Personnel auxiliaire						
Chauffeur camion citerne	1					
Chauffeur de liaison	1					
Pompiste	1					
Sentinelles	2					
Assistant sanitaire	1					
Infirmier	1					
Chef cuisinier	1					
Cuisinier	2					
Garde meubles	1					
2.1.6.- Cellule d'aménagement						
Coordonnateur				1		
Homologue au Coordonnateur				1		
Cartographe				1		
Opérateur SIG				1		
Opérateur de saisie				1		
Sous total 2.1.	91	27	11	4	4	
2.2. Transformation						
Chef de Service transformation			1			
Agent des statistiques				1		

2.2.1.- Parc grumes scierie					
Responsable du parc				1	
Contrôleur				1	1
Classeur				1	1
Commis grumes entrées usines				1	1
Tronçonneurs				1	1
Aides tronçonneurs				1	1
Conducteurs chargeurs				1	1
Conducteurs élévateurs				1	1
2.2.2.- Affûtage				1	
Chef atelier d'affûtage				6	
Affûteurs				4	
Aides affûteurs					
2.2.3.- Unité de sciage				2	
Chefs d'équipe scierie				2	
Scieurs refendeuses				2	
Aides scieurs refendeuses				2	
Scieurs de tête				2	
Aides scieurs de tête				4	
Scieurs scie de reprise				4	
Aides scieurs scies de reprise				2	
Scieurs dédoubleuses				2	
Aides scieurs dédoubleuses				4	
Déligneurs multilames				8	
Aides déligneurs multilames				6	
Déligneurs monolames				6	
Aides déligneurs monolames				10	
Ebouteurs				10	
Aides ebouteurs				2	
Contrôleurs export				2	
Cubeurs				10	
Empileurs				16	
Manœuvres					
2.2.4.- Unité de récupération					2
Chefs d'équipe					4
Scieurs scies verticales					4
Aides scieurs scies verticales					4
Déligneurs					4
Aides déligneurs					3
Aboteurs					3
Aides aboteurs					2
Raboteurs					4
Ebouteurs					4
Aides ebouteurs					8
Trieurs					12
Manœuvres					
2.2.5.- Unité de séchage					1
Responsable					4
Contrôleurs qualité					8
Manœuvres					

2.2.6.- Unité de menuiserie industrielle							
Chef d'unité						1	
Chef d'unité adjoint							1
Menuisiers							12
Scieurs au niveau de deux Lucas Mill		10					
Sous total 2.2		10	1	116	75		13
Total	1	119	28	127	79		17
Total général			371				

Annexe 5 : Organigramme de l'Entreprise Christelle

